

Indemnités et Assistance Sociale



Indemnités

Assurance-emploi

Des prestations d'assurance-emploi sont versées aux chômeurs qui ont perdu leur emploi pour une raison autre qu'un congédiement, telle qu'une mise à pied temporaire en raison d'un manque de travail ou d'un congé saisonnier, ou un licenciement collectif. Pour être admissible, une personne doit avoir travaillé un certain nombre d'heures au cours des 52 semaines précédant son arrêt de travail.

- Pour en savoir plus sur le Programme de prestations d'assurance-emploi, visiter le www.canada.ca/en/services/benefits/ei.html

Régime de pensions du Canada

La pension de retraite du Régime de pensions du Canada (RPC) est une prestation mensuelle imposable qui assure un remplacement partiel du revenu au moment de la retraite. Les personnes admissibles au RPC doivent avoir travaillé au Canada et versé au moins une cotisation valide au RPC et être âgées de 65 ans ou plus. Les personnes qui répondent à certains critères peuvent être admissibles à une pension moins élevée dès l'âge de 60 ans.

- Pour en savoir plus sur le RPC, visiter le www.canada.ca/en/services/benefits/publicpensions/cpp.html

Pension de la Sécurité de vieillesse

La pension de la Sécurité de vieillesse (la SV) est versée sur une base mensuelle aux Canadiens de 65 ans et plus qui ont vécu au Canada pendant au moins dix ans en tant qu'adultes.

- Pour en savoir plus sur la SV, visiter le www.canada.ca/fr/services/prestations/pensionspubliques/rpc/securite-vieillesse.html.

Allocation canadienne pour enfants

L'allocation canadienne pour enfants est une aide financière du gouvernement fédéral accordée aux parents d'enfants de moins de 18 ans sous forme de versements mensuels non imposables. Toute personne principalement responsable d'un enfant mineur peut recevoir cette allocation en présentant une demande.

- Pour en savoir plus sur l'Allocation canadienne pour enfants, visiter le www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/prestations-enfants-familles/allocation-canadienne-enfants-apercu.html

Prestation universelle pour la garde d'enfants

La prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) était une prestation imposable versée pour les enfants de moins de 18 ans à toute personne admissible, quel que soit son niveau de revenu. Elle a pris fin en juillet 2016 mais des paiements forfaitaires continuent d'être versés pour les mois précédant cette date. L'Allocation canadienne pour enfants a remplacé la PUGE en juillet 2016.

- Pour en savoir plus sur la PUGE, visiter le www.canada.ca/en/revenue-agency/services/tax/individuals/topics/about-your-tax-return/tax-return/completing-a-tax-return/personal-income/line-11700-universal-child-care-benefit-uccb.htm.



win.manitobastart.com



Financé par :

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

Funded by:

Immigration, Refugees and Citizenship Canada

Indemnités et Assistance Sociale



Assistance sociale

Aide à l'emploi et au revenu

Le Programme d'aide à l'emploi et au revenu a pour but d'aider les personnes sans revenu ou à très faible revenu. Les personnes admissibles peuvent aussi obtenir de l'aide pour trouver du travail.

- Pour en savoir plus sur le Programme d'aide à l'emploi et au revenu, visiter le www.gov.mb.ca/fs/eia/index.fr.html.

Programme d'aide à l'employabilité des personnes handicapées

Le Programme d'aide à l'employabilité des personnes handicapées (PAEPH) soutient financièrement les personnes handicapées qui ne peuvent pas travailler et aide celles qui le peuvent à se trouver un emploi et à le garder.

- Pour en savoir plus sur le PAEPH, visiter :
www.gov.mb.ca/fs/imd/service-adults.fr.html
www.gov.mb.ca/fs/eia/eia_disability.html (en anglais seulement)